

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

Nombre :
de conseillers
- en exercice 14
- de présents 12
- de votants 12

Date de convocation 13-03-2018

L'an deux mil dix huit, le vingt mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Joël RATTE,
Etaient présents : Xavier MOUVET, Jacques MORLAIN, Sabine SOUMIER, Daniel HERPHELIN, Michel DELVA, Béatrice PAYEN, Sophie LOUGUET, Philippe MARION, Lucie ROSELEUR, Christine MEPLAUX, Véronique DEHAUSSY

Absents excusés : Stéphane PAMART et Jean-Claude CORRIER
Mme Lucie ROSELEUR a été élue secrétaire de séance.

Objet : Vote des compte de gestion et compte administratif 2017 (2018006)

M. Xavier MOUVET, Maire-adjoint, présente le compte administratif 2017 qui s'établit comme suit :

En fonctionnement, un excédent d'un montant de		+ 539.981,24 €
résultant du résultat de clôture 2016	362.781,69 €	
et du résultat de 2017	177.199,55 €	
En section d'investissement, un solde d'exécution global de		+ 168.966,29 €
résultant du résultat de clôture 2016	- 98.727,30 €	
et du résultat de 2017	+ 267.693,59 €	
Résultat global		+ 708.947,53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, adopte le compte administratif 2017 conforme au compte de gestion dressé pour cet exercice par le Receveur Municipal.

Objet : Indemnité de Conseil au Trésorier Municipal (2018007)

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'une nouvelle délibération portant sur l'indemnité allouée au comptable du Trésor doit être prise lors d'un changement. Il informe que Mme JACQUETTE a succédé à M. HEMERY en décembre 2017.

Après discussion, l'assemblée, à l'unanimité, décide de verser à Mme JACQUETTE l'indemnité de conseil au taux plein qui sera calculée par application du barème fixé à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Questions diverses :

Subvention communale (2018009)

Suite à la communication du bilan de l'année 2016 établi par l'association « Les P'tits Pét'O », l'assemblée, à 12 voix pour, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2.500 € à l'association pour l'année 2017.

La somme sera créditée à l'article 6574 de la section de fonctionnement BP 2018.

Tarifs de la salle des fêtes (2018010)

Après discussion, les tarifs de location de la salle des fêtes sont fixés comme suit :

Location pour exposition – café : 50.00 €

Location pour repas : 105 € + 0.60 € par couvert

Location soirée dansante : 100 €

Location pour loto – concours de cartes : 120.00 €

Pour chaque location, seront à ajouter : 40 € pour les frais de nettoyage ainsi que les frais de consommation de gaz, de fuel et d'électricité.

A compter du 1^{er} novembre 2018, la location pour repas s'élèvera à 160 € + 0.60 € par couvert.

Travaux d'assainissement

Après discussion, il a été décidé de demander le report des travaux de la rue Méresse en 2020 en raison des dépenses d'investissement déjà bien engagées pour les prochaines années.

Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public – SIRPP

Afin de permettre aux Communes de réaliser des économies d'énergie, M. Le Maire fait part de la mise en place d'une ingénierie mutualisée accompagnée d'un programme d'actions en partenariat avec le Parc naturel régional de l'Avesnois et le SCoT Sambre-Avesnois (ADUS).

Un état des lieux énergétique des bâtiments publics ainsi qu'une fiche de synthèse ont déjà été établis et sont présentés à l'assemblée.

M. le Maire précise qu'un accompagnement du CEP (Conseiller en Energie Partagé) sera assuré pour tout projet de réhabilitation et les dossiers de subventions seront élaborés et suivis par la Région Hauts-de-France et de l'ADEME.

Il est ajouté que l'engagement de la commune devra se traduire par la réalisation à court terme (pour 2021) d'un projet de réhabilitation ou de construction.

Afin de concrétiser cette démarche, la commune doit s'engager par la prise d'une délibération.

Après discussion, le Conseil Municipal, à 1 voix pour, 2 abstentions et 9 voix contre, renonce à adhérer à cette démarche en raison des dépenses d'investissement projetées.

Consultation sur les modifications statutaires du SIDEN-SIAN (2018008)

Le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, d'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 30 Janvier 2018 et les statuts modifiés du Syndicat.

Compte-rendu du conseil d'école

Le Compte-rendu du conseil d'école est présenté par M. Xavier MOUVET.